

**Adoptée aux forceps devant l'Assemblée nationale le 17 février**, la loi Macron arrive devant le Sénat le 7 avril. La dizaine d'articles qui concernent le dimanche ont fait l'objet d'une cinquantaine d'amendements.

**Parmi les points qui seront le plus débattus**, la nécessité de conclure un accord social avec les partenaires sociaux – sans quoi il n'y aura pas d'ouverture autorisée – et le montant des compensations salariales.

**Le nombre de dimanches (douze)** ne devrait pas varier, mais les modalités (cinq fixés par le maire avec autorisation du conseil municipal et sept avec autorisation du président de l'intercommunalité) suscitent des interrogations.

# L'ouverture dominicale au banc d'essai





## TRAVAIL NOCTURNE

### L'EXEMPLE

## Sephora devance la loi

↳ **Ce qui se passe aujourd'hui** Déjà classé en zone touristique, le magasin des Champs-Élysées, qui emploie 165 personnes, ouvre le dimanche, mais ferme le soir, à 21 heures.

↳ **Ce que prévoit la loi Macron** Tous les magasins situés en zone touristique internationale pourront ouvrir le soir, jusqu'à minuit, moyennant un accord collectif et une rémunération double.

↳ **Demain** Sephora a devancé la loi en signant avec deux syndicats (la CFTC et la CFE-CGC) un accord fixant un repos compensateur et un paiement majoré de 75 % à partir de 21 heures.



23 mars pour valider les amendements en vue du débat du 7 avril, a ainsi retenu l'idée de la sénatrice Catherine Deroche: en cas d'échec des négociations collectives, les contreparties seraient fixées par l'employeur, après l'accord des salariés par référendum. Également exonérés d'un accord collectif: les commerces de moins de onze salariés situés dans les zones touristiques. Deux amendements qui font bondir Éric Scherrer, représentant du Seci-Unsa, syndicat du commerce: «*Il ne peut pas y avoir d'accord unilatéral sans négociation.*» Mais qui satisfait Gérard Atlan, à la tête du Conseil du commerce de France: «*Dans les petites entités, l'entente se faisait naturellement entre le chef d'entreprise et les salariés. Dans beaucoup de magasins, il n'y a pas de syndicats, et certaines entreprises ne pourront pas accorder de hausse de salaires.*»

### De compromis en contreparties

Dans certains cas, des compromis ont pourtant été trouvés. Comme chez Sephora, sur les Champs-Élysées, emblème de la bataille autour du travail de nuit, ouvert jusqu'à minuit, puis condamné à fermer à 21 heures par la cour d'appel de Paris en 2013. L'affaire est allée jusque devant la Cour de cassation, laquelle a jugé que le travail après 21 heures ne se justifiait pas. La direction a fini par trouver un accord, signé en décembre dernier par deux syndicats, la CFTC et la CGC: une majoration de 75 % des heures de nuit et le paiement des taxis de retour pour les salariés qui rentrent tard. Des détails qui comptent.

«*Un accord qui a servi d'exemple pour la loi Macron*», estime de son côté, avec une pointe d'amertume, Djilla Delahaye, déléguée syndicale Sud de Sephora. Et, de fait, les députés n'ont-ils pas aussi proposé le paiement des frais de garde pour les parents qui travaillent le dimanche?

Chez Etam, la solution trouvée est la même pour tous. La trentaine de magasins qui ouvrent le dimanche offrent une contrepartie pécuniaire identique aux salariés, qu'il s'agisse de zones touristiques ou autres: le paiement double. Une manière de mettre fin au débat. «*Si les compensations salariales sont soumises à un accord, cela risque*

## ZONES DE GARE

### L'EXEMPLE

## À St-Lazare, Carrefour City aura besoin d'un accord

↳ **Ce qui se passe aujourd'hui** Le magasin de 390 m<sup>2</sup> ferme le dimanche et le soir, depuis octobre 2013. Sur une plainte du Clic-P, l'intersyndicale du commerce parisien, le tribunal de grande instance de Paris a obligé le magasin à se conformer à la loi.

↳ **Ce que prévoit la loi Macron** Dans douze gares (six à Paris et six en province), les magasins pourront ouvrir le dimanche et le soir.

↳ **Demain** L'ouverture est toujours soumise à la signature d'un accord social, quel que soit le nombre de salariés.



## ZONES COMMERCIALES

### L'EXEMPLE

## Ikea, une ouverture rodée

↳ **Ce qui se passe aujourd'hui** Les secteurs du meuble et du bricolage font exception depuis 2008. Les heures du dimanche chez Ikea sont payées à hauteur de 125%. Une heure travaillée revient à 2 h 15 payées. Les agents de maîtrise et les cadres ont droit à plus: une prime de 160 € pour les premiers, 240 € les seconds.

↳ **Ce que prévoit la loi Macron** La création de zones commerciales, donc de nouvelles frontières. Les magasins Ikea qui ouvrent aujourd'hui en feront-ils partie?

↳ **Demain** Rien ne devrait changer pour le secteur du meuble.



d'entraîner une surenchère de la part des syndicats, estime Jean-Paul Charlez, patron des DRH au sein de l'Association nationale des DRH (ANDRH) et lui-même DRH d'Etam. *Ce n'est pas simple de signer des accords avec des compensations raisonnables.* »

Les députés ont fixé un chiffre précis pour deux seuls cas : un paiement double pour le travail « en soirée », soit entre 21 heures et minuit, et une majoration de 30 % pour tous les commerces alimentaires de plus de 400 m<sup>2</sup> qui ouvrent le dimanche – mais un amendement visant à la supprimer a été déposé au Sénat.

### La grande distribution réticente

Tous ces chiffres soulèvent en réalité la question du coût du travail le dimanche. Les deux patrons des groupes de distribution les plus importants en France, Carrefour et Leclerc, déclaraient récemment ne pas être intéressés par la libéralisation de l'ouverture dominicale, surtout pour les hypermarchés. Ouvrir un septième jour implique forcément des coûts supplémentaires – estimés entre 15 et 20 % –, la masse salariale étant la plus concernée.

Franck Palizzotto en sait quelque chose. Ce directeur de supermarché a géré le Carrefour City implanté au cœur de la gare Saint-Lazare, en plein conflit avec le Clic-P, l'intersyndicale parisienne qui mène la fronde contre le dimanche à Paris. D'abord ouvert le dimanche et le soir, il a dû fermer en 2013. Dans la balance, 35 à 40 salariés, 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont un quart réalisé le dimanche, pas de syndicats, pas d'accord d'entreprise, mais du volontariat.

« L'accord des salariés me paraît primordial, explique Franck Palizzotto, qui a travaillé aussi chez Gamm vert, qui appartient au cercle fermé des jardinerie par définition ouvertes le dimanche. *Mais le coût est énorme, cela majore la masse salariale et les charges. Beaucoup d'entreprises ne pourront pas ouvrir. Le calcul va se faire en fonction du chiffre d'affaires généré.* » De là à imaginer une répercussion sur les prix, il n'y a qu'un pas. Gérard Cornilleau, économiste à l'OFCE, émet une hypothèse pour le moins iconoclaste, mais logique. « *Les consommateurs qui veulent un service supplémentaire pourraient payer plus, tout comme Darty qui augmente ses tarifs s'il livre le dimanche.* » Mais le marché a une seule loi : le consommateur. ■

MAGALI PICARD



## Ce que ça va coûter

L'AVIS DE...

Franck  
**Palizzotto**

GÉRANT D'UN MAGASIN CARREFOUR CITY À BOULOGNE-BILLANCOURT  
ET ANCIEN GÉRANT DU MAGASIN DE LA GARE SAINT-LAZARE

« Ouvrir le dimanche a un coût énorme, notamment sur la masse salariale et les charges. Le calcul se fait donc en fonction du chiffre d'affaires généré. À Saint-Lazare, c'est 25 % de recettes en plus, qui ne se reportent pas sur la semaine. Dans le contexte de guerre des prix actuel, ce serait absurde d'augmenter les prix le dimanche. Les gains de marge permettent la rémunération des salariés derrière. »



L'AVIS DE...

Gérard  
**Cornilleau**

ÉCONOMISTE À L'OFCE

« Chez Ikea, le client du mercredi se fait avoir, car il paie le dimanche tous les jours ! L'ouverture le dimanche a un coût supplémentaire, de l'ordre de 15 à 20 %. Il serait donc normal d'avoir des prix différents ce jour-là, au même titre que dans les restaurants ou que pour les médecins, qui ont un tarif spécifique le dimanche et le soir. »



L'AVIS DE...

Jean-Paul  
**Charlez**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES DRH (ANDRH)  
ET DRH D'ETAM

« Le surcoût sera important si l'ouverture le dimanche est généralisée et si les heures sont payées double. La masse salariale augmente, c'est arithmétique ! Mais ce n'est pas simple de la répercuter sur les prix. Comme il ne sera pas simple de signer des accords avec des compensations salariales. »

PHOTOS : MAXPPP, GROUPE ETAM, DRH